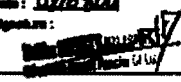
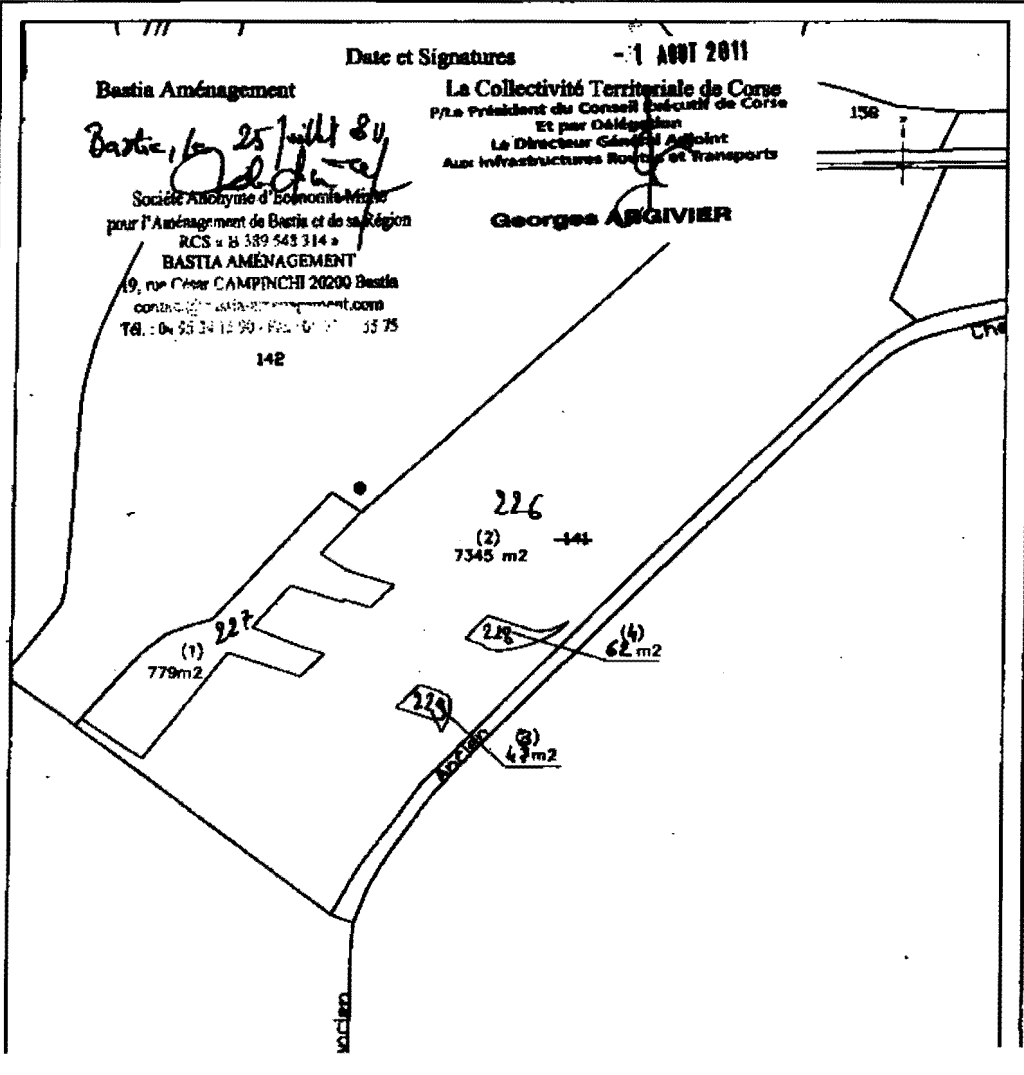


DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE		Section : 04 Qualité de plan : 04 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 25/06/2010 Support numérique :
Commune : Bastia	Numéro d'ordre de document d'arpentage : 2024 Numéro d'ordre de registre de constitution des droits : Coefficient de service d'origine :	(Art. 23 de décret n° 2071 du 29 août 1989) Le présent document d'arpentage, établi par les propriétaires soussignés (1) a été dressé (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un planimètre : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de levé, dont copie ci-jointe, dressé le 05/07/11 par M. MARCHETTI MARCENIA , géomètre à BASTIA . Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des libérations portées au dos de la planche 0400 A _____ B _____
<small> Ce plan a été dressé en vertu de la loi n° 101 du 13 décembre 1966 relative à l'établissement des plans cadastraux informatisés et des décrets pris en vertu de cette loi. Il est établi en vertu de la loi n° 101 du 13 décembre 1966 relative à l'établissement des plans cadastraux informatisés et des décrets pris en vertu de cette loi. </small>		Document d'arpentage dressé par M. M. MARCHETTI MARCENIA à : BASTIA Date : 05/07/11 Signature : 



DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

3EME REUNION 2012

SEANCE DU 11 JUILLET 2012

**OBJET : TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
(R.D. 464)**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie,

Vu le rapport de M. le Président n° 211,

Vu l'arrêté n° 1104 du 14 mai 2012 portant convocation du Conseil Général,

Vu l'avis de la COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET
DES TRANSPORTS,
Monsieur Pierre-Louis NICOLAI, Rapporteur

Nombre de conseillers généraux en exercice : 30

Présents :

Messieurs Jean-Baptiste Castellani, Joseph Castelli, Jacques-Toussaint Costa, Jean Dominici, Claude Flori, Ange-Joseph Fraticelli, Pierre Ghionga, Francis Giudici, Ours-Pierre Grimaldi, Pierre Guidoni, Pierre-Marie Mancini, Luc-Antoine Marsily, Joseph Martelli, Hyacinthe Mattei, Michel Mezzadri, Pierre-Louis Nicolai, Claudy Olmeta, François Orlandi, Paul Peraldi, Jean-Baptiste Raffalli, Pierre Siméon de Buochberg, Dominique Varrucci, Ange-Pierre Vivoni, Henri Zuccarelli.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Eric Calloni à Monsieur Paul Peraldi
Monsieur Jean-Louis Milani à Claude Flori
Monsieur Jean-Jacques Padovani à Monsieur Jacques-Toussaint Costa
Monsieur Jean-Marie Vecchioni à Monsieur Pierre-Marie Mancini
Monsieur Jean-Jacques Vendast à Monsieur Joseph Martelli.

Absent :

Monsieur Jean-Toussaint Guglielmacci.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant le projet d'aménagement de la route départementale n° 464 entre Corbaja et Volpajo,

Considérant la délibération du conseil général du 25 avril 2012 se prononçant favorablement sur le principe du lancement de la procédure réglementaire d'acquisitions foncières afférente et, notamment, des enquêtes conjointes correspondantes,

Considérant que la parcelle BL 141, concernée par la procédure susmentionnée, est actuellement en cours de classement dans le domaine public de la collectivité territoriale de Corse,

Considérant néanmoins la nécessité de disposer de cette emprise pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la route départementale n°464,

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli la majorité des Conseillers Généraux présents ou représentés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide :

- De demander à la collectivité territoriale de Corse de bien vouloir transférer au Département la gestion de l'emprise de 535 m² nécessaire au titre du projet d'aménagement de la route départementale n°464.
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Transmis au contrôle de la légalité
le : 20 Juillet 2012

Certifie le caractère exécutoire

Le Président du Conseil Général

Joseph CASTELLI

Pour Ampliation
Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur des Affaires Générales

Roland DE LESQUEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Direction Générale des Services

Direction des Infrastructures,
des Routes et des Transports

Service Administratif

Affaire suivie par / Cartulare seguitu da :
UCCIANI Marie-Ange
☎ 04.95.34.81.76

REC : 24/2012

152
27 AOUT 2012

DIPARTIMENTU DI U GISMONTI

Direzzione Generale di i Servizi

Direzzione di l'Infrastruttura
di e Strada è di i Transport

Serviziu Amministrativu

A. Cattenini de Muriel CESSUNG
CM.

Bastia, le 23 Aout 2012

Objet : Aménagement RD 464- Section stade de Volpajo- pont de Corbaja.

Monsieur le Président,

Suite aux réunions tenues entre nos services, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la délibération prise par l'assemblée départementale pour demander le transfert de gestion d'une emprise de la parcelle BL 141 située le long de la RD 464 pour laquelle un projet d'aménagement est en cours.

Par avance, je vous en remercie, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Amantis

Le Président,

7
J. CASTELLI

Monsieur le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
BP 215
22 Cours Grandval

20000 AJACCO



Tout courrier doit être adressé impersonnellement à / Per achivi, indirizzà à l'etere à:
Monsieur le Président du Conseil Général
Hôtel de Département/Casa di u Dipartimentu
Rond-Point du Maréchal Lyautey - 20408 BASTIA CEDEX 8
☎ 04.95.34.81.76 - Fax 04.95.34.82.60



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bastia, le 7 septembre 2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-CORSE



QUAI DE VICTOR
BP 100
20090 BASTIA CEDEX

211
12 SEP. 2011

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques de la Haute-Corse

À
Monsieur Le Président de
la Collectivité Territoriale de Corse
Service Foncier
22 Cours Grandval - B.P. 215
20107 AJACCIO CEDEX 1

Adressé suivie par : M.F. VERDI
Téléphone : 04.97.30.46.39
Télécopie : 04.97.30.46.41
Courriel : marie-francoise.verdi@ddfp.finances.pub.fr
M.F. à contacter : LUDO 2011-839V8394

Objet : V/lettre en date du 05/09/ 2011 .
Mme. MASSONI - 2011/n°2895/PCS/SM

Monsieur Le Président,

Par votre lettre en référence, vous demandez mon avis sur la valeur vénale de différentes parcelles situées à Bastia, lieu dit Erbejolo, appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse, en vue de l'élaboration d'un acte de cession au profit de la SEM Bastia Assèchement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette valeur peut être fixée comme suit :

- ✦ BL 227 : Dix huit mille six cent quatre vingt seize euros (18 696 €)
- ✦ BL 228 : Mille quatre cent quatre vingt huit euros (1 488 €).
- ✦ BL 229 : Mille cent vingt huit euros (1 128 €)

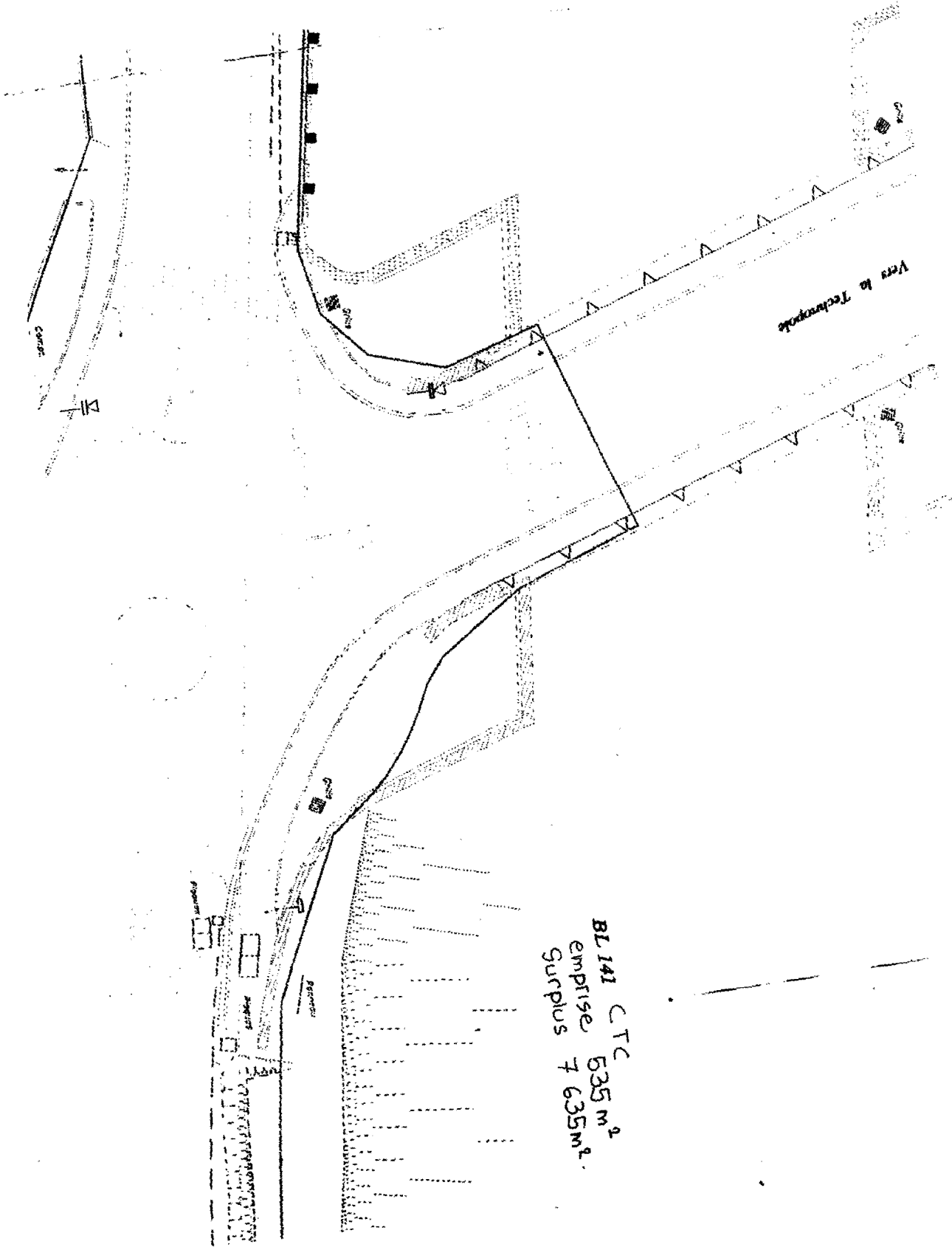
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle constatation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Départemental
des Finances Publiques,
L'inspectrice,

Marie-Françoise VERDI

À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



BL 141 C TC
emprise 635 m²
surplus 7 635 m²